

Procès-verbal de la séance du conseil municipal

Le conseil municipal s'est réuni à la mairie le lundi 7 septembre 2020 de 19h30 à 21h10

Etaient présents : Sylvestre CARTIER, Marc DEFORGE, Françoise DESIRANT, Stéphane FRAPART, Yves FRAPART, Julie GUICHON, Alexis LABARRE, Anne LINCOLN, Amandine MALAGIES, Céline PERRIN, Caroline SERVENAY et Murielle STEPHAN

Absents excusés : MAURY Edith, MEXIQUE Béatrice ayant donné procuration à STEPHAN Murielle et Mexique Bruno ayant donné procuration à SERVENAY Caroline.

Secrétaire de séance : Stéphane FRAPART

Approbation du procès-verbal de la réunion du 29 juin 2020

Adopté à l'unanimité

Appel d'offres 1 ère tranche rue de Chalons

Pour avancer sur le dossier de la requalification de la rue de Chalons 1^{ère} tranche, le conseil a décidé de lancer l'appel d'offres. A cet effet, le bureau d'études Ad-p réalisera cette mission pour un montant de 3712.15€ HT. Vote à l'unanimité.

Réfection colonnes Eglise : choix de l'entreprise

Depuis plusieurs mois, il a été constaté que des colonnes se situant à l'arrière de l'édifice de l'Eglise s'affaissaient. Des entreprises ont été consultées.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de confier les travaux à l'entreprise BELLEZZA pour un montant de 3 152 euros HT.

Marché du terroir : création régies de recettes

La commune a été contactée par Monsieur Bruno FICK pour réaliser un marché de producteurs et d'artisans. Le conseil est en pleine élaboration d'un règlement. Pour l'occasion, une régie de recettes doit être créée.

En conséquence, le conseil décide, à l'unanimité, de donner délégation au Maire pour créer, modifier ou supprimer des régies comptables.

Le sujet est reporté au prochain conseil pour déterminer les droits de place et définir le règlement du marché.

SPL Xdemat : renouvellement convention

Le Conseil municipal, décide, d'approuver le renouvellement rétroactivement à compter du 31/12/2017, pour 5 années, de la convention de prestations intégrées entre la collectivité et la société Spl Xdemat, afin de continuer à bénéficier des outils de dématérialisation mis par la société à la disposition de ses actionnaires : Vote à l'unanimité

Remboursement avance de frais

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a dû avancer la somme de 76.41€ pour financer l'achat de produits anti-moustiques pour les salariés, de gel hydroalcoolique et d'un nouveau téléphone pour la mairie.

Le conseil municipal autorise, par 13 voix pour et 1 abstention, le remboursement correspondant à Monsieur DEFORGE Marc.

Questions diverses

Les travaux sur le pylône Free avancent et le levage de l'antenne est prévu le 1^{er} octobre.

Depuis quelques temps, une plaque du clocher de l'église est soulevée à une hauteur de 48 mètres du sol et un débord de 75 mètres. Pour remédier à cette situation, une entreprise de nacelles et d'échafaudages ont été contactées. La première a estimé la location d'une nacelle pour une journée à 2 800€ HT et la seconde a chiffré l'installation d'un échafaudage de l'ordre de 30 000€ HT. La deuxième proposition a tout de suite été évincée.

Les élus sont favorables à la location d'une nacelle. Une recherche doit être faite pour savoir si la plaque est en zinc ou en plomb et un professionnel doit être contacté pour chiffrer son intervention.

A l'aérodrome, il a été constaté qu'une poutre, qui soutient la toiture du clubhouse, s'est creusée sur la moitié de l'épaisseur. Un devis de fournitures de 438€ HT a été obtenu auprès de l'entreprise DUBOIS pour recouvrir de zinc et ainsi protéger les 6 poutres. La pose sera effectuée par notre employé communal. Celui-ci comblera la fissure de la poutre la plus endommagée, avec de la résine.

Le devis de l'entreprise a été validé.

La SNCF a fait parvenir à la commune, une liste de travaux à réaliser sur le pont se situant au lieudit « Le Radouaye ». Afin de pallier à ces anomalies, notre personnel technique est en train de réhabiliter le pont.

Une réunion de concertation a eu lieu entre les usagers d'aéromodélisme, le club Farman Clément et la mairie : Suite au projet d'implantation du parc photovoltaïque, l'activité aéromodélisme doit être déplacée. Un accord a été trouvé entre les parties.

Monsieur Yves FRAPART indique aux élus qu'un flyer va bientôt être distribué à la population pour recueillir leurs souhaits au sujet d'un passage éventuel de bus.

Madame Caroline SERVENAY va prochainement rencontrer les jeunes qui vont lui émettre leurs idées.

Un dépôt sauvage a été constaté près de la benne à verre ce lundi matin. Un signalement a été fait à la gendarmerie.

L'épaveuse va bientôt passer entre le pont de la Santate jusqu'à la limite du territoire avec Nuisement.

Les élus trouvent que le débarnage réalisé par l'entreprise DEBAR, rue de Mairy n'est pas terminé. Il va être recontacté

Prochaines réunions :

Lundi 14 septembre à 19h30 : Conseil municipal

Lundi 28 septembre à 17h30 : commission communication

Lundi 5 octobre à 19h30 : conseil municipal

Lundi 12 octobre à 18h30 : commissions animation et environnement